



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2025

Présents : M. Yves PERRET – M. Jérémy GROSBOT – Mme Amandine MOREAU – M. Alexandre BARBARET – Guillaume GEOFFRAY – M. Anthony CHAMPELEY – Mme Jacqueline PIPERINI

Absents excusés : Marie-Christine CUTURIER – M. Denis JUILLARD (donne pouvoir à Mme Jacqueline PIPERINI)

Absents :

Secrétaire de séance : Alexandre BARBARET

Ouverture de la séance à 21h04

Avant l'ouverture de la séance officielle, M. Thibault ROBIN nous a présenté le PAT (Projet Alimentaire des Territoires) et le projet adapt-agri. Une mise en avant a été faite sur les actions à Challes la Montagne (utilisation de paillage en copeaux de bois pour les animaux grâce aux haies, couverts en interculture, etc) un bilan de mi-parcours aura lieu le 25 novembre 2025.

1. Approbation du procès-verbal.

Approbation du procès-verbal du 13/05/2025.

2. Demande de subvention concernant la rénovation du bâtiment de la mairie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune souhaite mettre en valeur le bâtiment de la mairie dont le crépi présente des fissures et se décolle à certains endroits.

Plusieurs devis ont été demandés et indiquent un investissement total s'élevant à un montant de 36 135,00 € HT

Pour se faire Monsieur le Maire propose l'investissement comme suit :

Mode de financement	Montant HT (€)	Pourcentage (%)
Autofinancement	18 067,50	50
Pacte territoire	10 840,50	30
DETR	7 227,00	20
TOTAL	36 135,00	100

Après un vote à bulletin secret, le conseil accepte à l'unanimité que les dossiers de subvention soient réalisés et donne pouvoir au Maire de signer tous documents afférents à ce dossier.

3. Discussion sur l'avenant SUEZ concernant la vérification des branchements d'assainissement collectif

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au raccordement de la STEP, la commune à l'obligation de faire un contrôle de raccordement à l'ensemble des particuliers. Pour cela, un projet d'avenant a été demandé à SUEZ et les tarifs ont été donnés :

Type de contrôle	Prix unitaire
Contrôle de conformité d'un branchement neuf en partie privative	191,45 €ht
Contrôle de conformité d'un branchement existant	207,00 €ht
Contre-visite y compris rapport	97,80 €ht
Contrôle de conformité d'un branchement pour vente	248,40 €ht



Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de valider ou non l'avenant en sachant que la compétence eau et assainissement sera transférée à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2026.

Après un vote à bulletin secret, le conseil à 6 voix pour et 2 contre, refuse l'avenant SUEZ pour la vérification du branchement d'assainissement collectif.

4. Délibération concernant le fond de concours voirie 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux mécanismes de solidarité adoptés lors du Conseil Communautaire le 03 avril 2025, il y a lieu de délibérer sur le montant de fond de concours des travaux de voirie de 2023 sur les hameaux de CIZOD et SAMEYRIAT.

La convention établie avec la Communauté de Communes prévoit le versement d'un fonds de concours prévisionnel de 7 155,48 €, soit 10% du montant prévisionnel des travaux de voirie planifiés sur la commune en 2023.

Vu l'article L5214-16V du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil communautaire du 03 avril 2025 fixant les mécanismes de solidarité,
Considérant que la commune participe à hauteur de 10% des travaux de voirie planifiés en 2023 par la CCRAPC,
Considérant que le programme de travaux 2018 s'élève à la somme prévisionnelle de 71 554,81 € HT,
Considérant que ce fond de concours fera l'objet d'un amortissement sur 5 ans.

Après un vote à bulletin secret, le conseil approuve à l'unanimité, le fond de concours de la CCRAPC.

5. Validation du projet de gouvernance de la Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays du Cordon selon un accord local, en vigueur à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026

Monsieur le Maire expose au conseil qu'en application de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales une nouvelle composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars prochain ;

Monsieur le Maire rappelle que le nombre de sièges de conseiller communautaire et la répartition entre les membres peuvent être fixés selon :

- L'application d'un accord local sous réserve de respecter strictement les conditions prévues à l'article L. 5211-6-1-I-2° du CGCT,
- à défaut d'accord local, les règles de droit commun prévues à l'article L. 5211- 6-1 du CGCT (II à VI),

Le tableau du nombre de siège serait comme suit :



Communes	Population municipale	Nombre de sièges par application d'un accord local
Pont d'Ain	2862	6
Jujurieux	2209	5
Priay	1803	4
Saint-Jean-Le-Vieux	1799	4
Neuville sur Ain	1798	4
Poncin	1766	4
Cerdon	755	2
Varambon	664	2
Boyeux Saint Jérôme	362	1
Labalme	207	1
Saint-Alban	195	1
Challes la Montagne	185	1
Serrières sur Ain	135	1
Mérignat	133	1
Total	14873	37

Vu l'article L 5211-6-1 I du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon en date du 22 mai 2025, validant à l'unanimité un projet d'accord local ;

Considérant que la commune de CHALLES LA MONTAGNE est membre de la Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon par arrêté préfectoral du 25 novembre 2011 ;

Considérant qu'en cas d'accord local, les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant qu'en cas d'accord local, le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L 5211-6-1 III et IV et que la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune ;

Après un vote à bulletin secret, le conseil approuve à l'unanimité, le tableau ci-dessus.

6. Situation des dossiers en cours :

7. Echange avec Madame PIPERINI sur les propositions envisagées.

Madame Jacqueline PIPERINI prend la parole sur des propositions envisagées.

Madame Jacqueline PIPERINI nous a énuméré les réunions auxquelles elle a participé :

- Formation sur la gestion des incivilités à CHALAMONT afin de pouvoir gérer les injures etc
- Conseil d'école de Poncin afin de voir les projets pédagogiques
- Une formation sur les lois qui régissent le cimetière dans le but de faire des modifications dans l'espace cinéraire et de changer le règlement en 2026. Madame Jacqueline PIPERINI fait d'ailleurs remonter au conseil des plaintes concernant les chiens au cimetière et la non fermeture du portail route du Syndicat.
- Une formation sur les violences intra-familiales
- Une assemblée générale de Groupama qui a permis à l'association calas la montagne de bénéficier d'une subvention pour la bibliothèque.
- Une assemblée générale de l'ADMR qui est une association d'aide de vie quotidienne.
- Une réunion avec le CAUE concernant la traversée du bourg et les différents moyens en termes de sécurité routière qui pourraient être mis en œuvre sur la commune.

Suite à cette énumération Monsieur Alexandre BARBARET, 1^{er} adjoint, prend la parole et demande à Madame Jacqueline PIPERINI quelles sont les actions qui peuvent déjà être mis en œuvre rapidement. Suite à une non réponse, Monsieur Alexandre BARBARET expose les faits internes au conseil et surtout les propos dans les mails qui



sont jugés non constructifs par l'ensemble du conseil. Monsieur JérémY GROSBOT rejoint la parole en expliquant que les idées sont bien mais que les actions seraient mieux.

8. Questions Diverses / Informations :

- ✓ **Dossier PFAC :** La date pour le procès concernant une PFAC n'est toujours pas connue de nos services.
- ✓ **Plan communal (Challes, Cizod, Sameyriat) :** des plans concernant les terrains de Challes, Cizod et Sameyriat, dont la commune serait propriétaire ont été visualisés par le conseil.
- ✓ **Point étape sur les finances communales :** Monsieur le 1^{er} adjoint fait état des finances communales qui sont saines.
- ✓ **Le nettoyage du terrain de tennis :** suite à la réunion du 21 juin, un devis a été vu à 12 000,00 € pour le nettoyage du tennis. Compte tenu du prix et de la procédure de nettoyage, il a été décidé que le procédé pourra être fait avec des bénévoles qui pourraient balayer et nettoyer le terrain. Il ne reste que la date à fixer pour le nettoyage, ainsi que l'achat de l'anti mousse et la location du matériel.
- ✓ **Nomination ambassadeur paysage :** la communauté de communes Rives de l'Ain – pays de Cerdon (CCRAPC) demande à chaque commune d'élire un ambassadeur paysage afin de travailler de concert sur le plan paysage. Madame Jacqueline PIPERINI s'est portée volontaire.
- ✓ **Information du projet concernant le chauffage de l'église :** la commune a demandé des devis par rapport au chauffage de l'église. Les devis sont toujours en attente.
- ✓ **Projet d'une feuille d'information pour les habitants :** Monsieur le Maire présente une feuille d'ébauche qu'il a lui-même établi à l'ensemble du conseil. Des propositions d'amélioration ont été émis.
- ✓ **Compte rendu de la réunion du collectif habitants pour l'implantation de bancs :** Le collectif s'est réuni samedi 21 juin afin de déterminer l'implantation des bancs. 6 bancs vont être installés :
 - 1 derrière le cimetière
 - 1 au chemin des roches (à étudier)
 - 1 route de Poncin
 - 1 route des Hameaux
 - 2 en réserve avec une implantation à déterminerLa commune prévoit également l'installation de table de pique-nique. Le devis est validé pour la somme de 6 396,00 € et le délai de livraison est estimé à 5 ou 6 semaines (soit vers le 20 juillet 2025).
- ✓ **Projet de vente du C15 :** Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise CRAUSAZ est venu récupérer le C15. Celle-ci doit voir l'état du véhicule afin de proposer un prix de vente convenable. Le garage pourra donc vendre le véhicule à qui de droit.
- ✓ **Compte rendu de la vente de la dernière cession de bois :** Monsieur André VENANT était le seul acquéreur pour le dernier lot de bois.
- ✓ **Achat de terrain par la CUMA :** Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la CUMA compte acheter un terrain vers la salle des fêtes afin de construire un hangar. Compte tenu des contraintes liées au RNU (règlement National d'Urbanisme) une acquisition d'un terrain plus approprié serait à étudier.
- ✓ **Projet nouveau local de chasse :** Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une lettre écrite par la société de chasse historique concernant un projet de nouveau local de chasse à l'extérieur de la commune. Suite à débat, l'acquisition d'un terrain plus approprié serait à étudier également sur ce dossier.



- ✓ **Chemin d'accès Moulin de CRAMANS** : Monsieur Alexandre BARBARET, 1^{er} adjoint, explique que Monsieur BARRIOT souhaite un accord de principe pour des travaux d'accès au chemin forestier côté Challes. Il demande si la commune prendrait 50% des travaux. Cette solution est à étudier. De plus, des travaux de réfection d'un conduit communal pourrait être envisagés. Monsieur le Maire décide d'étudier ce dossier et de rendre une réponse ultérieurement.
- ✓ **Projet élargissement de la route Mairie (BOURG/PONCIN/CIZOD)** : Monsieur le Maire rappelle l'historique. Afin de permettre aux camions de passer plus facilement, la précédente mandature avait essayé de faire un échange de terrain. Malheureusement, cette négociation s'est révélé être infructueuse. Monsieur le Maire va donc voir le propriétaire du terrain afin de convenir d'une solution qui donnerait satisfaction aux deux parties.
- ✓ **Situation des commissions** : la commission bâtiment annonce que le montage de l'aire de jeux serait prévu pour le 26 – 27 juin. Ultérieurement la pose du sol amortissant serait faite avant le 21 juillet 2025 afin que l'aire de jeux soit opérationnelle avant la vogue annuelle.
- ✓ **Questions et informations diverses** :
 - L'association CALAS demande si la mairie peut prendre en charge une partie du montant de location de jeux pour enfants. La facture s'élève à 1 000,00 € et concerne un parcours de VTT modulaire. Le conseil décide de prendre en charge cette activité.
 - Les travaux de voirie sur la départementale 85 auront lieu courant de l'été et seront terminées mi-septembre (approximativement).
 - Les prochaines dates de réunion ont été décidées :
 - 23 septembre
 - 4 novembre
 - 9 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h36.

Le Maire
Yves PERRET

